N°242 du mercredi 17 février 2021 - lagazette-yvelines.fr Hebdomadaire gratuit d'informations locales

La Gazette en Yvelines

MEZY-SUR-SEINE

Un photographe accusé de viols par ses jeunes modèles

Faits divers page 10

Protocole fiscal : première étape vers la sortie de crise

Dossier page 2

Un protocole transactionnel a été signé entre les sept communes ayant réussi à faire annuler le pacte fiscal de 2016 et la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, engendrant l'arrêt de tous les recours. Mais avant d'être appliqué, il devra être homologué par le tribunal administratif de Versailles.

Actu page 4

MANTES-LA-VILLE

Halle Sulzer : des fonds recherchés auprès de l'État

VALLEE DE SEINE
RER E : un nouveau protocole de 182 millions d'euros Page 4

TRIEL-SUR-SEINE
« *Ville 30* », un rétropédalage à venir ? Page 7

ORGEVAL
Un surcoût de 300 000 euros pour le nouvel équipement multiactivités Page 8

MAGNANVILLE
Décrochage scolaire : une formation pour se reprendre en main Page 9

LIMAY
Un barbecue en guise de chauffage intoxique la famille Page 10

FOOTBALL
Les jeunes de l'AS Poissy préparent leur coupe du monde Page 12

AUBERGENVILLE
Des Portraits d'Asie magnifiés par le crayon Page 14

VALLEE DE SEINE

En période de crise sanitaire, les paroisses ont foi dans le numérique

Actu page 6

Actu page 4

POISSY

Délinquance : les aides municipales retirées aux mineurs concernés

Actu page 8

CHANTELOUP-LES-VIGNES

À l'Hautil, contrôle surprise pour les poids-lourds

Vous êtes
entrepreneur, commerçant, artisan
vous désirez passer votre publicité dans notre journal ?
Faites appel à nous !
pub@lagazette-yvelines.fr

VALLEE DE SEINE

Protocole fiscal : première étape vers la sortie de crise

Un protocole transactionnel a été signé entre les sept communes ayant réussi à faire annuler le pacte fiscal de 2016 et la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, engendrant l'arrêt de tous les recours. Mais avant d'être appliqué, il devra être homologué par le tribunal administratif de Versailles.

LUCILE GIROUSSENS

Après plusieurs années de tensions et de recours judiciaires opposant sept communes (Andrésy, Chapet, Médan, Orgeval, Triel-sur-Seine, Vernouillet et Villennes-sur-Seine, Ndlr) sur les 12 de l'ancienne communauté d'agglomération des deux rives de Seine, à la communauté urbaine Grand Paris Seine Oise (GPSEO) autour du protocole fiscal, un protocole d'accord transactionnel semble avoir été trouvé. Il a été présenté et approuvé par le bureau communautaire, composé de l'exécutif de la communauté urbaine, et les sept communes requérantes qui se sont engagées à le présenter dans leurs conseils municipaux respectifs.

Lors de la séance du 11 février dernier, une délibération découlant de ce protocole portant sur « *la fixation de la composante de neutralisation fiscale des attributions de compensation à compter de 2017* » a ainsi été présentée et votée à la très large majorité. Cependant, si les sept communes et GPSEO ont fait comme concessions réciproques d'abandonner les différents recours pendants devant les tribunaux portant notamment sur les attributions de compensation 2017 et 2018 et l'appel de cette décision, ce protocole transactionnel devra toutefois être avalisé par le juge administratif avant d'être mis en place.

Car depuis les fondements de la communauté urbaine au 1er janvier 2016, la question des relations financières entre les 73 communes et GPSEO « *pourrit la vie communautaire* », assure, lors d'une conférence de presse ce jeudi 11 février, le président de l'intercommunalité et maire de Mantes-la-Jolie, Raphaël Cognet (LR). La victoire des sept communes par décision du tribunal administratif de Versailles le 23 mai 2019, avait annulé le principe de neutralité fiscale et conduit à l'adoption d'un nouveau protocole dit de révision libre, encadrant la variation des attributions de compensations à plus ou moins 15 % du montant que les communes touchaient avant la fusion.

La signature de ce protocole transactionnel entérine ainsi cette révision libre, mais n'est pas sans conséquences sur les finances de certaines communes et de la communauté urbaine. Si pour 31 communes, la situation ne change pas, 12 d'entre elles se verront reverser 11,8 millions d'euros par GPSEO et 30 d'entre elles devront reverser à la communauté urbaine 3,4 millions d'euros, soit un delta de 8,4 millions d'euros pour GPSEO. Les sept communes de l'ex-CA2RS ont aussi renoncé aux versements de leurs attributions de compensation pour l'année 2017.

Dans les quatre conseils municipaux s'étant déjà déroulés, tous les maires ont assuré leur volonté de tourner la page de ce contentieux. « *Si on s'était retrouvés tous seuls face à GPSEO on était morts, et surtout moi ce qui m'importait c'est l'avenir, les projets que nous allons avoir*, assène lors de son conseil municipal le 4 février le maire de Villennes-sur-Seine, Jean-Pierre Laigneau (DVD). *Je pense que c'est un bon accord.* » Dans cet accord, « *les attributions de compensation versées par la communauté urbaine à Villennes vont augmenter de 169 000 euros chaque année à compter de 2021*, explique l'adjoint aux finances Adrien Perret. *Villennes va toucher 169 000 euros par an sur la période de 2018 à 2020 sur trois ans, soit un peu plus de 500 000 euros pour solder le passé de ce contentieux.* »

« *Les discussions ont été menées depuis septembre jusqu'à il y a dix jours* », abonde son homologue orgevalais, Hervé Charnallet (SE), lors du conseil municipal du 9 février dernier. Des discussions qui permettent à la commune de récupérer environ 405 000 euros sur la période citée. « *Dans les comptes de la commune ça se traduit uniquement par un plus, rien n'avait été provisionné, rien n'avait été anticipé en disant nous attendons 200, 300 000 euros, ça avait été géré de façon très prudente* », insiste-t-il.

À Vernouillet, le maire et également chargé de mission par GPSEO sur cette question, Pascal Collado (SE), explique à son conseil le 10 février : « *Ce protocole repose sur un principe relativement simple, c'est nous appliquons la loi et strictement la loi qui est d'abandonner 15 % de nos allocations compensatrices, ce qui est quand même une somme non-négligeable pour Vernouillet puisque ça représente 182 000 euros par an* […], *en contrepartie nous récupérons 255 000 euros également à vie.* »

Un point fait cependant tiquer son opposition, concernant la possibilité de formuler de nouveaux recours dans les années à venir. « *L'impossibilité de recours qui est inscrite dans le protocole c'est, une fois que le protocole sera homologué par le juge administratif, qu'on ne peut plus attaquer l'objet des décisions et délibérations afférentes*, précise l'édile vernolien. […] *Ça n'opère absolument pas sur les possibilités de recours s'il devait y en avoir* […]. *La Ville garde de facto la possibilité pour les décisions à venir.* […] *Le protocole ne peut absolument pas entériner et limiter nos actions dans les années à venir.* »

Cette impossibilité de recours s'applique ainsi aux différents représentants des communes requérantes. Une subtilité qui n'est pas tombée dans l'oreille d'un sourd à Andrésy. « *Je ne suis absolument pas concerné par cet article et on verra la suite* », tranche Denis Faist (DVC), ancien premier adjoint, désormais conseiller municipal d'opposition et également ancien compagnon de route de Pascal Collado sur cette question, lors de la précédente mandature. « *La commune s'engage à ne plus faire de recours, en tant que conseiller municipal, même d'opposition, le juge fera obstacle après, en tant que citoyen, je ne sais pas* », nuance toutefois le maire d'Andrésy Lionel Wastl (EELV).

Avec ce protocole transactionnel, Andrésy concède 557 000 euros au titre de l'année 2017, mais en récupère quatre fois la somme. « *Cette délibération indique qu'il serait d'intérêt que la commune d'Andrésy solde le contentieux l'opposant à la communauté urbaine*, fait remarquer Denis Faist. *Je m'interroge sur ce qu'est cet intérêt ? Est-ce de renoncer à faire valoir la loi, en lésant ainsi les contribuables andrésiens, pour ne plus subir de chantage à la subvention, de chantage à la signature de documents nécessaires à la vie de la commune, à l'absence de travaux de voirie, à l'ostracisation des élus de notre ville, etc.* »

La réponse de Lionel Wastl est courroucée. « *On n'est pas là pour savoir si ce protocole est légal ou illégal*, s'agace-t-il.[…] *La nouvelle majorité veut sortir de cette ostracisation, on veut des investissements de voirie à Andrésy, on veut que le projet gare avance, que le projet urbain partenarial (en attente depuis 2019, Ndlr) soit signé et puisse financer l'extension de l'école Denouval.* » Quant à la validation du protocole transactionnel par le tribunal administratif, Denis Faist émet quelques réserves. « *Ce protocole n'entrera en vigueur qu'une fois l'homologation faite par une juridiction administrative.* […] *Ce sera [la] même que ce[lle] qui devra procéder à quelques vérifications avant de valider cet accord. Pensez-vous sincèrement que le tribunal administratif puisse valider la délibération sur les anciennes attributions de compensation définitives de 2017, alors qu'il a annulé les provisoires et que le montant de la neutralité fiscale est strictement identique ?* »

CAPTURE ECRAN YOUTUBE – COMMUNAUTE URBAINE GRAND PARIS SEINE ET OISE

Une homologation devrait au contraire rendre ce protocole transactionnel « *plus robuste juridiquement* », insiste pour sa part Raphaël Cognet. « *S'il n'est pas homologué, écoutez, nous aurons fait le maximum et nous verrons ce que nous pouvons faire de plus mais là je n'aurais pas forcément d'idée* », tranche-t-il.

Un litige qui « *pourrit la vie communautaire* »

En attendant cette décision qui devrait intervenir « *avant l'été* », selon Raphaël Cognet, les sept communes comme GPSEO ont en tout cas la sensation d'avoir réussi à tourner la page. En cas de non-homologation, « *nous nous aurons fait notre travail et tenté de sortir de cette impasse* », tranche le maire d'Andrésy. Une homologation devrait au contraire rendre ce protocole transactionnel « *plus robuste juridiquement* », insiste pour sa part Raphaël Cognet. « *S'il n'est pas homologué, écoutez, nous aurons fait le maximum et nous verrons ce que nous pouvons faire de plus mais là je n'aurais pas forcément d'idée* », tranche-t-il. « *J'appelle de mes vœux un chapitre 2 de cette histoire commune basée sur une dynamique de solidarité, de travail partenarial à travers tout notre territoire et une volonté partagée de grandir et prospérer de manière ambitieuse et harmonieuse* », souligne pour sa part Pascal Collado.

Désormais, un travail doit s'effectuer sur la répartition des paiements, l'application des 15 % entraînant des difficultés financières pour les communes concernées. « *Nous souhaitons également au nom du groupe Ensemble pour GPSEO, compte-tenu des conséquences financières pour les budgets communaux, qui vont devoir pour certaines rembourser des sommes très importantes qu'un étalement des sommes dues soit possible sur plusieurs exercices budgétaires* », demande ainsi Lionel Giraud (DVG), maire d'Issou et président du groupe Ensemble pour GPSEO. « *On est en train de discuter sur les concessions, les délais de paiement, l'étalement dans le temps pour éventuellement n'assassiner personne,* expliquait ainsi Raphaël Cognet en conférence de presse. *C'est valable aussi pour ce que va donner l'agglo en direction des communes, la question se pose de la même façon pour l'agglo, on n'a pas huit millions d'euros à sortir cash comme ça.* » ■

« Nous sommes 2 650 collaborateurs engagés à vos côtés pour un avenir plus durable »
Sepur
Engagés pour l'avenir de nos territoires

MANTES-LA-VILLE

Halle Sulzer : des fonds recherchés auprès de l'État

L'établissement public d'aménagement du Mantois Seine aval candidate au « *Fonds friche* » créé par le gouvernement et dont le premier ministre est venu faire la promotion sur le site.

LUCILE GIROUSSENS

Emmanuel Mercenier, directeur général de l'Etablissement public d'aménagement du Mantois Seine aval (Epamsa), se montrait plutôt confiant, à l'issue de la visite du premier ministre, Jean Castex (LREM), ce mercredi 10 février à la halle Sulzer. L'aménageur public compte en effet candidater au « *Fonds friche* » de 300 millions d'euros créé par le gouvernement pour viser à requalifier d'anciennes friches, industrielles ou non, afin d'y développer des activités ou du logement et de lutter contre l'artificialisation des sols.

L'Epamsa espère ainsi pouvoir obtenir un financement complémentaire dans le cadre de la réhabilitation de la halle Sulzer, projet estimé à « *150 millions d'euros* » selon Emmanuel Mercenier et qui verra le découpage en trois parties de ce témoin du passé industriel de la commune : un pôle universitaire à l'Est, un jardin d'hiver au centre et un équipement culturel à l'Ouest (voir notre édition du 9 décembre).

« *Notre objectif vous l'avez compris, c'est de faire vivre rapidement cette halle* », insiste Emmanuel Mercenier en direction de Jean Castex, mais également d'Emmanuelle Wargon, ministre du logement et Barbara Pompili, ministre de la transition écologique, casques sur la tête, à l'intérieur de la halle Sulzer. Les travaux doivent effectivement démarrer dans le courant de l'année par l'implantation d'une pépinière et la réhabilitation de la structure métallique. « *Vous avez une grande liberté pour aménager* », semble apprécier Jean Castex.

Et le premier ministre de détailler l'un des volets du projet de loi « *Climat et résilience* », adopté quelques heures plus tôt en conseil des ministres et visant à lutter contre l'artificialisation des sols. « *On va très significativement la diminuer puisque le rythme de progression dans les dix prochaines années* […] *va être deux fois inférieur, ça va être obligatoire, que ce qu'il s'est passé durant les dix années précédentes* », précise Jean Castex. Requalifier d'anciennes friches permet ainsi « *d'attirer des activités et des habitants* » dans ces nouveaux quartiers.

L'exemple de la Zone d'aménagement concertée (Zac) Mantes-Université, dans laquelle s'inscrit la réhabilitation de l'ancienne usine dédiée à l'assemblage de moteurs à bateaux et de pompes, semble en être l'illustration. « *Il y aura bien 5 000 habitants qu'on pourra loger là, donc on concilie bien la préservation de l'environnement, la préservation du climat et les objectifs que nous nous fixons en la matière et la possibilité aux gens de se loger* », poursuit Jean Castex. ■

LA GAZETTE EN YVELINES

« **Notre objectif vous l'avez compris, c'est de faire vivre rapidement cette halle** », **insiste Emmanuel Mercenier en direction de Jean Castex, mais également d'Emmanuelle Wargon, ministre du logement et Barbara Pompili, ministre de la transition écologique.**

EN BREF

VALLEE DE SEINE

RER E : un nouveau protocole de 182 millions d'euros

Cette somme permet de prendre en charge les dépenses des travaux planifiés pour l'année. La part du Département s'élève à 14 millions d'euros.

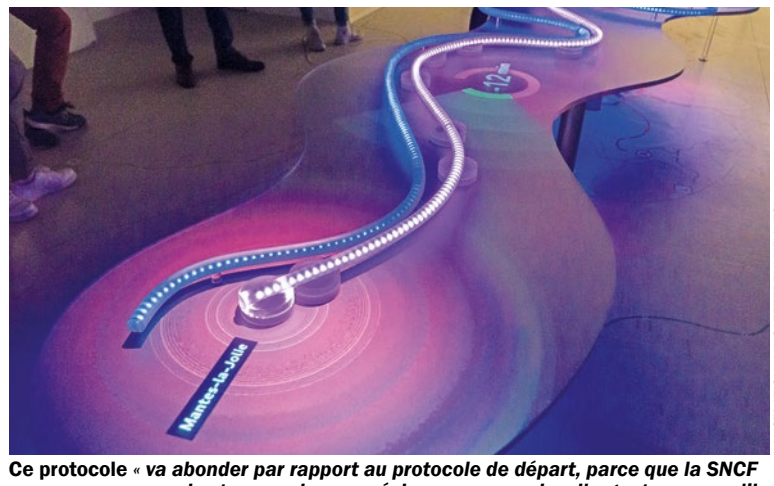

ILLUSTRATION / LA GAZETTE EN YVELINES

Ce protocole « *va abonder par rapport au protocole de départ, parce que la SNCF ne cesse au cours des travaux de nous réclamer un peu plus d'argent, parce qu'il y a des coûts supplémentaires pour ces travaux* », détaille Jean-François Raynal (LR), vice-président chargé des mobilités.

Lors de l'assemblée départementale du 5 février dernier, les élus ont approuvé la signature d'un protocole-relais entre la SNCF et les différents partenaires du projet Eole, prolongement du RER E jusqu'à Mantes-la-Jolie et dont la mise en service a été retardée de six mois à Nanterre (Hauts-de-Seine, voir notre édition du 6 janvier).

Ce protocole « *va abonder par rapport au protocole de départ, parce que la SNCF ne cesse au cours des travaux de nous réclamer un peu plus d'argent, parce qu'il y a des coûts supplémentaires pour ces travaux* », détaille Jean-François Raynal (LR), vice-président chargé des mobilités. Il prend ainsi en charge les « *dépenses planifiées sur l'année 2021* », explique le Département dans un communiqué.

Ce protocole-relais englobe ainsi une somme de 182 millions d'euros, dont 14 millions pour le Département « *pour éviter qu'il y ait tout retard, par rapport au calendrier de mise en service à l'horizon 2022-2023-2024, des différentes phases de ce projet Eole* », termine Jean-François Raynal. ■

POISSY

Délinquance : les aides municipales retirées aux mineurs concernés

Le 8 février, en conseil municipal, la Ville a adopté une délibération visant à supprimer les aides municipales aux mineurs impliqués dans des faits d'incivilité. L'opposition crie au scandale.

CELINE CRESPIN

Le 8 février, la quatorzième délibération du conseil municipal a suscité un débat houleux entre les élus de la majorité et de l'opposition. En cause, la volonté de retirer les aides municipales attribuées aux familles de mineurs impliqués dans des faits d'incivilités. Alors que l'opposition y voit une mesure « *visant à rassurer un électorat inquiet* », la majorité considère, au contraire, que ce projet permettra de réduire la délinquance en ville.

LA GAZETTE EN YVELINES

Pour prouver que les actes de délinquance ont augmenté « *au cours des six derniers mois* », l'édile, Karl Olive (DVD), s'appuie notamment sur l'attaque à la voiture bélier et l'incendie du local associatif LP Corneille survenus durant la nuit du 24 au 25 août.

« *Nos actions ambitieuses de prévention et de sensibilisation ne suffisent plus à garantir le vivre ensemble. Or, dans une politique équilibrée de lutte contre la délinquance, la prévention marche de paire avec la sanction car, sans sanction, les menaces ne sont que des paroles en l'air* », déclare l'édile, Karl Olive (DVD), en rappelant que, même si « *Poissy n'est pas un micro-climat de la délinquance* », ces actes ont augmenté « *au cours des six derniers mois* ».

Pour le prouver, il s'appuie notamment sur l'attaque à la voiture bélier et l'incendie du local associatif LP Corneille survenus durant la nuit du 24 au 25 août dernier et dont l'âge des auteurs n'est pas connu, ou encore les abris de bus vandalisés par des adolescents.

« *Ainsi, les familles dont un des membres mineurs aura fait l'objet d'un rappel à l'ordre ou aura fait l'objet d'un jugement définitif, suite à une infraction troublant l'ordre public, se verront suspendre l'accès aux aides municipales et sociales pour les services non obligatoires* », poursuit le maire en prenant notamment l'exemple du « *Pass culture* » et du « *Pass loisirs* ».

« *Je ne vous cache pas que lorsque j'ai eu connaissance de cette délibération, j'ai bondi* […], s'indigne la conseillère municipale d'opposition Sandra Prattico. *Un mineur est condamné [par la justice] et on va condamner une famille et toute une fratrie pour l'acte de délinquance d'un enfant. Je trouve cela particulièrement injuste.* »

« *Non, on ne sanctionne pas des fratries entières*, rétorque Karl Olive. *On envoie un message de responsabilités envers ce jeune qui, malgré le fait de pouvoir bénéficier de réductions et, peut-être de pouvoir intégrer une association sportive, commet des actes répréhensibles. Et donc cette personne là aura une suspension, la personne en question, pas la famille, de l'aide qui lui est apportée. Cela ne concerne pas l'ensemble de la famille.* »

Visiblement peu convaincue par l'explication du maire et assurant que la délibération sera défavorable aux foyers les plus modestes, alors que la délinquance des mineurs « *concerne toutes les catégories de population* », Sandra Prattico poursuit : « *Je doute qu'on puisse aider les familles en leur retirant le Pass culture. Je ne pense pas que cela soit une solution.* » Elle préférerait notamment la création de postes « *d'éducateurs de rues* ».

« Des paroles en l'air »

Arguant que la Ville a embauché « *quatre* » éducateurs de rues grâce à un dispositif départemental, l'édile reconnaît que la délibération ne réglera pas toutes les incivilités. Pour l'adjointe déléguée à l'éducation et à la petite enfance, Vanessa Hubert, elle permettra néanmoins d'aider les parents peinant à éduquer leurs enfants. « *Certains parents ont baissé les bras*, explique-t-elle. *Le fait de pouvoir sévir et de mettre l'adolescent face aux responsabilités qu'il engendre pour sa famille, permet de recréer un contact avec elle et donc de redévelopper cette parentalité qui est extrêmement importante.* » La délibération a été approuvée, malgré les votes défavorables de l'opposition. ■

VILLENNES-SUR-SEINE

Une résidence seniors attendue en ville en 2023

Située aux abords de l'avenue du Général de Gaulle, la future résidence pour personnes âgées sera constituée de 85 appartements allant du T1 au T3.

Qu'elles soient en couple ou non, la future résidence pour personnes âgées Les Aubrières sera destinée aux personnes âgées dont le logement actuel n'est plus adapté. D'après le bulletin municipal de janvier, la résidence, située aux abords de l'avenue du Général de Gaulle, comportera 85 logements, du T1 au T3 et proposera également aux résidents des services d'aides à domicile avec, à titre d'exemple, des « *aides aux repas [et] aux déplacements* ».

Concernant le cadre de vie des seniors accueillis, le bulletin municipal insiste sur le fait que la résidence s'insérera dans le cadre environnemental actuel car « *60 % de la surface globale du terrain sera préservée (notamment les espaces boisés)* ». Le lancement du chantier est attendu « *au premier trimestre 2021* » mais la résidence n'ouvrira pas avant 2023 puisque « *deux ans de travaux environ* » sont nécessaires à sa construction. Le plan d'installation du chantier, dont les éventuelles nuisances avaient inquiété les riverains lors de la première réunion publique organisée le 27 novembre, est disponible sur le bulletin municipal. ■

■ EN IMAGE

TRIEL-SUR-SEINE

Des nichoirs pour lutter face aux chenilles processionnaires

Les mésanges sont les bienvenues dans la commune. Ce sous-entendu a été formulé le 25 janvier sur le site de la Ville, qui indique que des nichoirs à mésanges sont en cours d'installation. Contactée, cette dernière indique qu'il y aurait désormais une « *trentaine* » d'abris à oiseaux implantés dans divers lieux de la commune comme le parc Senet. En tant que prédateurs des chenilles processionnaires, le site de la Ville précise que les mésanges viendront « *en complément des colliers installés dernièrement sur les pins ainsi que des traitements effectués* ». Elle n'a en revanche pas communiqué le coût exact de l'opération. ■

VALLEE DE SEINE

Une expérimentation pour simplifier les demandes d'autorisation d'urbanisme

Elle est lancée en ligne depuis le 8 février par la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise (GPSEO).

Achères, Carrières-sous-Poissy, Poissy, Chanteloup-les-Vignes, Conflans-Sainte-Honorine, Gargenville, La Falaise, Guerville, Mantes-la-Jolie, Mantes-la-Ville, Morainvilliers, Verneuil-sur-Seine, Épône et Meulan-en-Yvelines. Ces 14 villes de GPSEO ont intégré le dispositif expérimental visant à réaliser ses demandes d'autorisation d'urbanisme en ligne, à tout moment, et non uniquement sur papier en mairie. Les demandes concernent par exemple la construction d'une maison ou d'une piscine mais aussi le remplacement des fenêtres.

Instauré le 8 février, un communiqué de GPSEO, daté du lendemain, indique que ce dispositif est, dans un premier temps, réservé aux « *notaires et aux géomètres* ». Ce n'est que cet automne que « *les professionnels et les habitants des 14 communes pilotes* » bénéficieront de ce service. Par le biais de cette expérimentation pouvant être étendue à d'autres communes volontaires en juin, la communauté urbaine veut anticiper la généralisation de ce service en ligne attendu en France « *au 1er janvier 2022* ». ■

VALLEE DE SEINE

En période de crise sanitaire, les paroisses ont foi dans le numérique

De la communication en ligne à la collecte de la quête en sans contact, les paroisses s'adaptent à la crise sanitaire en se saisissant des nouvelles technologies.

KEVIN LELONG

Privées de cérémonies durant plusieurs semaines, les paroisses de vallée de Seine, elles aussi, ont été amenées à se réinventer en ces temps de crise sanitaire. À l'heure de la distanciation sociale, des paniers de quête connectés, circulent désormais dans les allées des églises mantaises. À Verneuil-sur-Seine, des vidéos publiées par le prêtre sur les réseaux sociaux, rythment les périodes de confinement.

« *C'est notre première semaine de confinement qui s'achève, j'ai pour ma part l'impression que ça dure depuis longtemps* », lorsqu'il prononce ces mots, le 21 mars 2020, le père Amaury, curé de la paroisse de Verneuil-Vernouillet, n'imagine pas encore ce qui s'annonce. Dans cette vidéo publiée sur YouTube, le prêtre aiguille les fidèles sur la poursuite de la vie religieuse malgré l'interdiction de se rassembler et donc, par extension, sans messes.

En un peu moins d'un an, le père Amaury aura finalement tourné plus de soixante vidéos de ce genre. « *L'idée c'était de maintenir un lien vivant : donner des informations, offrir un espace d'échanges avec les commentaires* », résume le prêtre de cette expérience numérique « *très bénéfique* ».

Pour cela, chaque semaine, la paroisse de Verneuil-Vernouillet envoyait numériquement un psaume, des textes de chants ainsi qu'un commentaire de l'évangile prononcé par le curé. « *On a une bonne moitié de nos paroissiens qui suivait ça et les retours étaient très bons* », se réjouit le père Amaury en indiquant que ces derniers sont revenus nombreux aux messes dès le déconfinement.

« Maintenir un lien vivant »

À la collégiale de Mantes-la-Jolie, le dimanche 17 janvier dernier lors du pèlerinage d'adieu à Mgr Éric Aumonier, l'un des paniers de quête, qui circule dans les rangées, est pour le moins atypique. Dans le réceptacle en osier censé accueillir les dons des fidèles, se trouve un smartphone qui permet d'effectuer un don en sans contact. Un outil adopté par la paroisse depuis le mois le juin.

La quête sans contact séduit

« *L'objectif de ce dispositif, c'est de s'adapter aux nouvelles habitudes de paiement car de moins en moins de monde se déplace avec de l'espèce sur soi*, explique Élodie Henry en charge des ressources de la paroisse. *On avait prévu de mettre ce panier en place avant le confinement, [mais] en cette période particulière ça permet également de réduire les manipulations d'espèces.* »

Ces paniers connectés, prêtés à la paroisse par le diocèse de Paris, proposent quatre montants de 2 à 20 euros aux donateurs qui peuvent choisir en toute discrétion. Et selon Élodie Henry, la formule séduit aussi bien les plus jeunes que les plus âgés. La paroisse note même une augmentation de ses ressources. « *Aujourd'hui, le don moyen est passé de 2 à 5 euros*, se réjouit Élodie Henry. *Pour les gens c'est sans doute plus compliqué [psychologiquement] de donner un billet que cliquer sur un bouton* ». Face à ce succès, une borne connectée a également été installée dans la ciergerie de la collégiale. ■

LA GAZETTE EN YVELINES

Ces paniers connectés proposent quatre montants de 2 à 20 euros aux donateurs qui peuvent choisir en toute discrétion.

EN BREF

ILE-DE-FRANCE

Budget participatif : « *701 projets* » soumis au vote des Franciliens

Jusqu'au 8 mars, les franciliens sont appelés à voter en ligne pour le budget participatif de la Région.

Neuf cent trois. Il s'agit du nombre total de dossiers reçus par la Région dans le cadre de la deuxième session du budget participatif. Après examen, un communiqué du 10 février indique que « *701* » d'entre eux sont éligibles à une aide régionale et sont désormais soumis, jusqu'au 8 mars, au vote des travailleurs, étudiants et habitants en Île-de-France, âgés de plus de 15 ans. La plateforme de vote est accessible depuis le site internet de la Région à l'adresse iledefrance.fr.

Répartis en cinq catégories, « *45 %* » des projets sont néanmoins liés aux domaines de « *l'alimentation, la biodiversité et les espaces verts* ». Une fois les votes clos, la Région s'engage à financer « *jusqu'à 100 % des investissements* » des projets écologiques locaux, dans la limite d'un coût total de 10 000 euros. Les projets qui ont un coût supérieur pourront, eux, bénéficier « *d'aides régionales dédiées. En se soumettant au vote des franciliens, ces grands projets pourront bénéficier d'une aide supplémentaire de 10 %* ». Au total, en 2021, la Région prévoit de débourser « *100 millions d'euros* » d'aides. ■

INDISCRETS

L'annonce a été faite durant le conseil municipal du lundi 8 février dernier. Alors que la candidature de la Ville au label Cité éducative avait été officialisée, lors de la visite de la ministre en charge de la Ville, Nadia Hai (LREM), le 18 janvier, le maire, Karl Olive (DVD), a annoncé que les projets portés, notamment par le collège des Grands champs, avaient permis cette labellisation.

« *Cette labellisation de Cité éducative est la quatrième sur notre département et c'est une bonne nouvelle parce qu'on va s'appuyer sur l'expertise du collège des Grands champs et la principale et ses équipes ont fait un travail remarquable*, s'est ainsi félicité l'édile pisciacais. *On a décidé évidemment nous d'identifier un agent* […] *qui sera le pilote de ces actions qui ne sont pas des actions neutres, qui sont déterminées* […]. *Ces actions concernent à la fois la famille, la culture… C'est une très belle nouvelle pour la ville de Poissy.* » ■

Il avait affiché sa contestation à l'extension du Terminal 4 de l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle en avril 2019. Le maire de Conflans-Sainte-Honorine, Laurent Brosse (DVD) s'est ainsi réjoui de l'abandon du projet actuel, annoncé par la ministre de la transition écologique, Barbara Pompili (LREM), ce jeudi 11 février.

Dans un communiqué de presse, Laurent Brosse a exprimé sa satisfaction : « *Je suis soulagé pour les Conflanaises et les Conflanais. En avril 2019, la majorité municipale a voté un vœu en ce sens.* […] *La mise en œuvre de la procédure dite de « descente douce » et la hausse estimée à 40 % du trafic aérien représentaient des non-sens écologiques.* […] *Nous nous devons de rester vigilants quant aux futurs projets pouvant porter atteinte à la qualité de vie des Conflanais.* »

Car dans *Le Monde*, la ministre explique toutefois que « *le gouvernement a demandé [à Groupe] ADP d'abandonner son projet et de lui en présenter un nouveau, plus cohérent avec ses objectifs de lutte contre le changement climatique et de protection de l'environnement.* » ■

Alors que la proposition a été émise par Audrey Pulvar, candidate DVG aux régionales pour Île-de-France en commun, l'un de ses soutiens, Eddie Aït (SE), maire de Carrières-sous-Poissy, a envoyé un courrier au président de la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise (GPSEO), demandant de décliner cette mesure au niveau local.

« *Il nous apparaît nécessaire de travailler à la mise en place d'une offre de transports publics renforcée, multimodale adaptée au territoire et gratuite*, écrit-il dans sa lettre datée du lundi 8 février. *Ce qui, au regard de l'urgence sociale et climatique que nous vivons, semble primordial.* »

Le financement de cette mesure « *pourrait s'articuler autour de la mise en place de taxes sur le e-commerce ou sur le fret routier international qui traverse notre région* », poursuit-il. Cette gratuité devrait être accompagnée « *d'un plan massif de développement des infrastructures tels que des investissements dans la qualité des transports en commun, la création de pistes cyclables, de parkings relais et de bus express* », prévient-il. ■

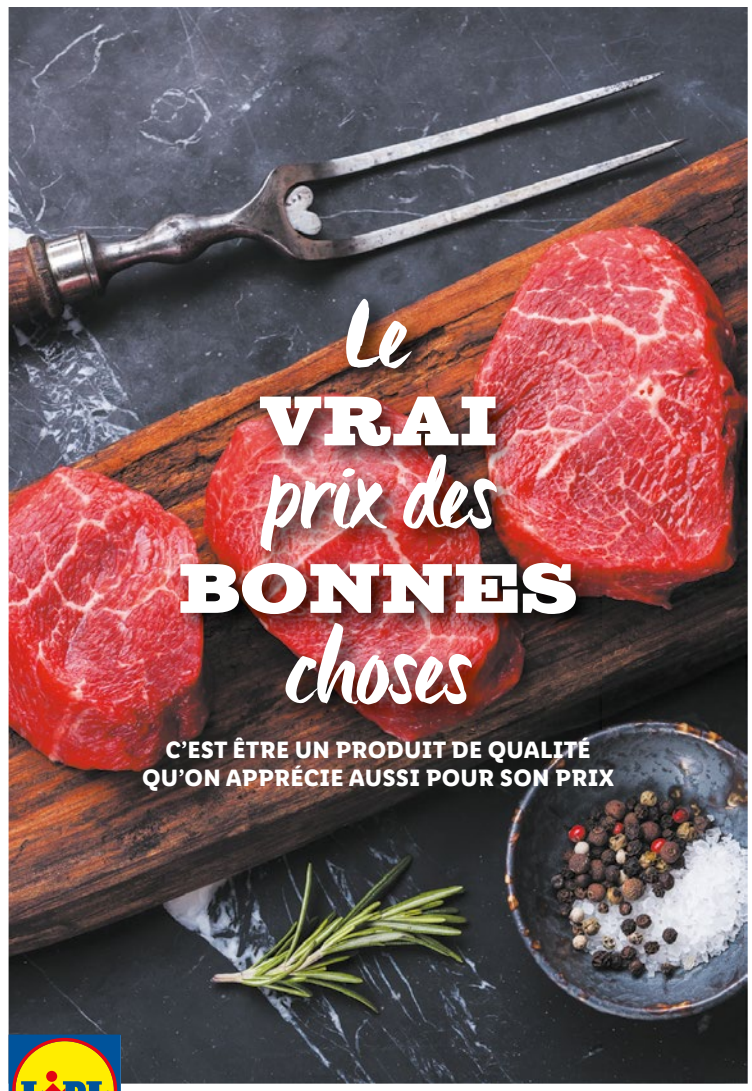

TRIEL-SUR-SEINE

« *Ville 30* », un rétropédalage à venir ?

Mercredi 10 février, la Ville a présenté, lors d'un live, les aménagements envisagés pour la circulation routière entre l'Hautil et le centre-ville. Certains habitants s'inquiètent de l'augmentation de la vitesse dans le massif.

KEVIN LELONG

Maintenir ou redéfinir la limitation à 30 km/h installée entre le massif de l'Hautil et le centre-ville ? La Ville a récemment dévoilé ses premières réponses à cette question qui avait été l'un des axes phares de la campagne municipal trielloise. À l'occasion d'un live diffusé sur Facebook mercredi 10 février, elle a présenté les nombreux aménagements routiers à venir sur le secteur. Le retour partiel au 50 km/h ainsi que la sécurisation des espaces piétons, font notamment partie des pistes évoquées. Du côté des représentants d'habitants du massif, si quelques inquiétudes subsistent, on salue tout de même les réponses apportées.

Il avait été à l'origine d'une pétition pour dire « *non* » à l'adoption, en 2019 par la municipalité précédente, de la « *ville 30* », Cédric Aoun (SE), maintenant au volant de la commune, entend bien repenser un trafic qui souffre des incivilités routières. En direct de la salle des commissions, l'édile a conduit la présentation aux côtés du bureau d'étude Dynalogic et de l'association Bien vivre à l'Hautil (BVH).

« *En moins de 30 minutes, 17 véhicules en infraction totale* »

« *Une constatation récente que nous avons fait la semaine passée : en moins de 30 minutes, 17 véhicules en infraction totale : prise de sens interdit, feu rouge grillé, circulation sur les trottoirs aux abords d'un groupe scolaire…* », rapporte des problématiques actuelles, l'adjoint aux mobilités Fabien Tanti. « *Nous on n'a pas eu l'impression d'avoir plus de conduites à risque depuis la zone 30* », nuance de son côté la vice-présidente de l'association BVH, Martine Cartier.

Pour retrouver une circulation plus apaisée entre le centre-ville et l'Hautil, le bureau d'étude mandaté par la commune, propose ainsi de revenir au 50 km/h sur certaines portions de ville. Interrogé sur Facebook, Cédric Aoun balaie cependant un retour total de la commune à 50 km/h : « *descendre la limitation c'est simple, la remonter c'est beaucoup plus compliqué* », assure l'édile triellois.

La rue de la Chapelle, la route départementale 22, ou encore la rue de l'Hautil sont principalement concernées par ces réévaluations. Et pour « *calmer* » les automobilistes, le bureau d'étude insiste sur la nécessité de revoir la conception des trottoirs de ces différents axes.

« *L'objectif, à chaque fois, c'est d'avoir une géométrie de la voie en rapport avec la vitesse qu'on veut y mettre*, explique le directeur de Dynalogic, Philippe Mattera. *L'intérêt de bordurer c'est de garantir qu'il n'y ait pas de dépassement de vitesse ou peu et de délimiter un espace où les piétons seront en sécurité.* »

À titre d'exemple, la circulation au niveau de la rue des Frères Leiris, qui fonctionne actuellement intégralement à 30 km/h, devrait en grande partie être accélérée. « *La zone 30 sera conservée au passage de l'école de l'Hautil*, rassure néanmoins Philippe Mattera. *La largeur de l'axe, est une largeur qui nous permet de faire à-peu-près ce que l'on veut* ». En plus de faire gagner, selon ses estimations « *environ 1 minute 25* » sur le temps de traversée, Dynalogic propose de redéfinir l'offre de stationnement dans la rue qui souffre d'une carence en la matière. La proposition faite est donc de réaliser des trottoirs bordurés avec des places de stationnement tout le long des 1,6 km de la voie.

ILLUSTRATION/LA GAZETTE EN YVELINES

Dans le secteur de l'Hautil, la vitesse maximum de plusieurs tronçons devrait être rehaussée à 50 km/h.

Rue des Frères Leiris, plus de stationnement

Si l'association BVH rejoint la municipalité sur la nécessité de créer ou revaloriser les trottoirs de certains axes, cette dernière émet des doutes sur l'augmentation de la vitesse dans l'Hautil. « *Tout ce qui est de la mixité piétons/stationnement, ce sont là des réflexions que l'on pousse depuis longtemps*, se réjouit Agnès Burghgraeve, secrétaire-adjointe de BVH. *En revanche, nous sommes surpris de voir que la zone 30 est complètement mise à la poubelle sur tout le massif, nous sommes particulièrement soucieux de certaines zones, sur la départementale, où les automobilistes ne se sentent pas en zone urbaine.* »

En attendant « *du concret* », les membres de l'association se disent pour le reste satisfaits que des démarches soient engagées après « *vingt ans [où] on parle beaucoup sans que trop de choses puissent être faites* ». Pour financer ces nombreux aménagements qu'il estime « *à plusieurs millions d'euros sur plusieurs années* », Cédric Aoun, lui, indique qu'il compte sur les subventions des partenaires institutionnels que sont le Département, la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise (GPSEO) ainsi que la Région. ■

Solutions déchets pros

Artisans, entrepreneurs, industriels, collectivités nous vous apportons des solutions adpatées pour vos déchets, directement dans votre entreprise, sur vos chantiers et sur notre site à Rosny.

Une Déchetterie réservée aux professionnels ouverte non-stop de 6h à 18h du lundi au vendredi et le samedi matin de 6h à 13h.

Retrouvez toutes les informations sur www.sotrema-environnement.fr

DECHETTERIE RÉSERVÉE aux PROS

01 30 98 36 40
contact@sotrema.fr

SOTREMA
www.sotrema-environnement.fr

33, rue Gustave Eiffel - Z.I. des Marceaux 78710 ROSNY-SUR-SEINE

©Images SOTREMA

CHANTELOUP-LES-VIGNES

À l'Hautil, contrôle surprise pour les poids-lourds

Trois camions ont fait l'objet, ce mardi 2 février en entrée de ville, d'un contrôle de police organisé par la mairie. Celle-ci souhaite dissuader les conducteurs avec des opérations hebdomadaires.

KEVIN LELONG

Les poids-lourds qui se sont risqués à raccourcir leurs parcours en passant dans le centre-ville de Chanteloup-les-Vignes, ce mardi 2 février, sont tombés directement dans le filet de la police. Excédée par le trafic de camions dans son centre-ville, pourtant interdit aux véhicules de plus de 12 tonnes par arrêté municipal, la Ville mène désormais des opérations coup de poing hebdomadaires pour que l'axe soit davantage redouté par les routiers.

Ce matin-là, un contrôle de police a été mené sur les hauteurs du centre-ville, rue de l'Hautil, entre 9 h 30 et 11 h, dans les deux sens de circulation. Le deuxième en deux semaines. « *On souhaite apporter une réponse ferme car ça crée de fortes nuisances pour les habitants*, lance sur place François Longeault, premier adjoint délégué à la sécurité. *Avec ce genre de gabarit, quand ils arrivent dans la rue de la mairie, ça paralyse complètement le centre-ville, les voitures ne peuvent plus se croiser.* »

L'élu s'inquiète également des risques d'un tel trafic sur les bâtiments qui jonchent l'étroite rue qui descend vers le centre. « *Ça fait trembler les maisons, la librairie qui fait l'angle a vraiment peur, sans parler des problèmes de sécurité autour du groupe scolaire Pasteur-Curie* », insiste le premier adjoint chantelouvais.

Installé conjointement, sur la départementale 22, par les policiers nationaux et municipaux, le barrage filtrant n'a rien laissé passer mardi matin. Même pour ce conducteur, arrêté alors qu'il sortait de la commune en direction du Val d'Oise, qui dépassait de 200 kg le tonnage maximum autorisé. Au total, trois poids lourds ont été contrôlés dont deux sanctionnés d'une amende de 35 euros.

« *Pour tous, c'est la même chose, ils sont dirigés là par le GPS* », relève une policière municipale. Une orientation erronée, qui, couplée à la possibilité offerte par certaines applications aux automobilistes de prévenir de la présence policière, donne du fil à retordre aux tentatives de répression. Ce matin-là, il aura fallu seulement dix minutes pour que le barrage soit signalé sur l'application GPS Waze.

« *L'objectif c'est de faire des contrôles chaque semaine pour décourager les poids-lourds de couper à travers Chanteloup*, explique François Longeault. *Il faudrait également pouvoir les sanctionner plus lourdement à hauteur de 135 euros* ». Seulement pour cela, la circulation des poids-lourds sur la RD 22 doit être interdite par un arrêté préfectoral. ■

LA GAZETTE EN YVELINES

« **L'objectif c'est de faire des contrôles chaque semaine pour décourager les poids-lourds de couper à travers Chanteloup** », **explique François Longeault, premier adjoint.**

EN BREF

ECQUEVILLY

Maison traditionnelle recherche colocataires âgés

Souhaitant une alternative aux Ehpad pour sa mère, une habitante et son fils ont acheté une maison pour en faire un lieu de colocation avec services pour personnes âgées.

LA GAZETTE EN YVELINES

Après travaux, le lieu accueillerait « *six à sept personnes âgées* » selon Nathalie Madeleine à l'origine du projet.

Le projet se bâtit peu à peu. Alors que Nathalie Madeleine, une habitante de la commune, envisageait, depuis les années 2000, de créer une colocation avec services pour personnes âgées, c'est finalement l'accident vasculaire cérébral en 2019 de sa mère, aujourd'hui âgée de 83 ans et de son retour à son domicile, qui l'a conduit avec son fils à se lancer.

Pour cela, ils ont acheté en juin un bien immobilier, situé 24 rue des Vignes, qu'ils ont baptisé La maison d'Hébé en référence à la déesse grecque de la jeunesse éternelle. Après travaux, le lieu accueillerait « *six à sept personnes âgées* » ne souhaitant pas vivre en Ehpad. « *C'est une maison avec un jardin* [...]. *Il n'y a pas cette notion hospitalière comme dans les Ehpad* », résume Nathalie Madeleine en insistant sur le fait que les Ehpad ne conviennent pas à tous.

Bien que les personnes âgées sont priorisées, Nathalie Madeleine ne ferme pas la porte à de plus jeunes colocataires. « *Cela peut aider un jeune ou une personne en difficulté qui pourrait être nourrie et logée contre des services* », déclare-t-elle. Souhaitant recueillir des avis sur ce projet, Nathalie Madeleine a créé une adresse courriel, lamaisondhebe@gmail.com. ■

EN BREF

YVELINES

Un budget stable, une hausse des bénéficiaires du RSA

Le 5 février dernier, l'assemblée départementale s'est félicitée d'un budget restant stable et d'un niveau d'investissement prévu identique à celui de 2020.

Le rapport d'orientations budgétaires du Département, a été présenté vendredi 5 février dernier. « *Nous prévoyons 365 millions d'euros de dépenses réelles d'investissement c'est-à-dire le même montant que l'an dernier* », détaille Laurent Richard (LR), conseiller départemental. Un montant que l'élu précise : « *Cent millions d'euros pour les transports, 63 millions d'euros pour l'aménagement et l'attractivité du territoire et 59 millions d'euros pour l'enseignement* […] *pour ne citer que l'essentiel.* »

LA GAZETTE EN YVELINES

Au global, le budget du Département s'élève à 1,136 million d'euros, soit « *+0,7 % au regard de 2020* », souligne le Département dans un communiqué.

Les ressources « *restent d'une façon générale très stables* ». Au global, le budget du Département s'élève à 1,136 million d'euros, soit « *+0,7 % au regard de 2020* », souligne le Département dans un communiqué.

> **« *+0,7 % au regard de 2020* »**

Le conseiller départemental a toutefois alerté sur la progression du nombre de bénéficiaires du RSA. « *Nous avions un peu plus de 21 000 allocataires à la fin 2018, presque 26 000 fin 2019, et en septembre 2020 on est à 25 800, c'est-à-dire 16,6 % de bénéficiaires en plus* », analyse-t-il. Les montants sont eux aussi en progression, « *en 2019 il était de 145 millions, en 2020, 160 millions et là on le prévoit à 184 millions* », complète Laurent Richard. ■

ORGEVAL

Un surcoût de 300 000 euros pour le nouvel équipement multiactivités

Ce surcoût est lié à la pollution des sols. Le chantier, d'un coût de 3,5 millions d'euros, aurait dû être lancé à la mi-janvier.

S'il a montré sa satisfaction et loué la « *très bonne gestion* » financière de sa ville, le maire d'Orgeval, Hervé Charnallet (SE), n'a pas non plus caché son agacement, lors du conseil municipal du mardi 9 février. En cause notamment, un surcoût, lié à la pollution des sols, qui n'avait pas été établi avant de lancer le chantier à 3,5 millions d'euros du futur équipement culturel et sportif à côté de l'école maternelle Jean de la Fontaine.

> **« *C'est une mauvaise surprise* »**

Le chantier doit démarrer « *le 15 février* », fait savoir la Ville sur sa page Facebook. Il devrait durer « *entre 14 et 15 mois* » et verra la construction d'une salle de spectacle d'une capacité de 250 places et d'un nouveau gymnase.

« *Cette très bonne gestion se fait parfois au détriment de dépenses qui auraient dû être engagées*, fait-il ainsi remarquer. *On prend l'exemple de la dépollution des sols, découvrir, quand on a eu un budget qui était présenté pour la salle* […] *multiactivités sports et culture, alors que le projet était complètement ficelé et à l'abri de toute surprise, qu'il y a une pollution des sols qui va nous coûter 300 000 euros en plus, c'est une mauvaise surprise.* » ■

LA GAZETTE EN YVELINES

Les travaux comprennent la construction d'une salle de spectacle d'une capacité de 250 personnes et d'un nouveau gymnase.

MAGNANVILLE

Décrochage scolaire : une formation pour se reprendre en main

Réservée aux jeunes de 16 à 18 ans sortis du système scolaire, la Promo 16-18 proposée par l'Afpa, les aide à reprendre confiance en eux. Des immersions professionnelles sont aussi prévues.

CELINE CRESPIN

Une aide pour lutter contre le décrochage scolaire. C'est l'objectif visé par la Promo 16-18, mise en place en novembre dernier par l'Agence pour la formation professionnelle des adultes (Afpa) avec l'aide des missions locales, et réservée aux jeunes de 16 à 18 ans sortis du système scolaire. Le 28 janvier, dans les locaux de l'Afpa Mantes-Magnanville, un premier bilan a été réalisé. Des mots de la responsable départementale de l'Afpa en charge de la Promo 16-18, Kheira Allal, le dispositif d'une durée de 13 semaines fournit aux jeunes une « *valise de la vie* » en leur proposant des ateliers pour reprendre confiance en eux et en les accompagnant dans leurs orientations professionnelles.

« *Moi, quand je suis arrivé ici, j'avais les idées floues* […]. *La chose que je ne voulais pas (reprendre des études, Ndlr), au final je veux la faire. J'avais juste pas la motivation. Maintenant je l'ai. Les personnes qui ont 16, 18 ans ne sont souvent pas trop mises en valeur et elles sont perdues* », déclare Baran, un adolescent mantevillois de 17 ans.

« *Il y a des leviers qui font qu'à un moment donné ces jeunes ont décroché et nous, on va travailler avec eux en partenariat [pour lever ces blocages]. Le fil rouge c'est de travailler l'autonomie et la responsabilité de ces jeunes* », déclare la responsable, en insistant sur le fait que les bénéficiaires sont particulièrement ravis du fait que le dispositif ne s'inscrive « *pas dans un cadre scolaire, figé* ».

LA GAZETTE EN YVELINES

« **On va faire une immersion de cinq jours [en milieu professionnel] mais si au bout de cinq jours, le gamin, ça lui plaît vraiment, on va rallonger** », **déclare le directeur du centre Afpa Mantes Magnanville, Bruno Montel.**

« *Sur la première promotion du 23 novembre, on a dix inscrits aujourd'hui*, précise le directeur du centre Afpa Mantes Magnanville, Bruno Montel. *Il y en a trois qui sont partis pour diverses raisons* […]. *Sur la deuxième du 7 décembre, il y en a neuf qui sont arrivés et il y en a toujours neuf. Et sur la troisième sur Magnanville, on en a 10 qui sont arrivés.* »

Après réflexion, plusieurs jeunes souhaiteraient des « *stages d'immersion [en entreprise] un peu plus longs.* » Pour Bruno Montel, cela n'est pas un problème : « *Il n'y a pas de durée. On va faire une immersion de cinq jours mais si au bout de cinq jours, le gamin, ça lui plaît vraiment, on va rallonger* […]. *Mais si on a prévu une immersion de cinq jours et qu'au bout du deuxième ou troisième jour, il se dit « mince, je me suis trompé », il n'y a pas de problèmes. Il a le droit de se tromper.* » Sur la rémunération, les bénéficiaires perçoivent une aide mensuelle de « *200 euros* ». Pour intégrer la Promo 16-18, ils doivent néanmoins obligatoirement être inscrits aux missions locales. ■

EN BREF

CHANTELOUP-LES-VIGNES

Un permis trottinette électrique pour les 12-17 ans

L'enjeu est de sensibiliser les adolescents aux nuisances sonores et aux problématiques environnementales.

ILLUSTRATION / LA GAZETTE EN YVELINES

« **La trottinette électrique est rentrée au Code de la route récemment, il y a une nouvelle réglementation, elle est interdite aux moins de 12 ans, à Paris il y a beaucoup d'incivilités** », **détaille le directeur de l'ACVL Bahran El Fakhar.**

C'est une initiative originale que souhaite mettre en place l'ACVL à partir du mois d'avril : une initiation à la trottinette électrique pour les 12-17 ans. « *La trottinette électrique est rentrée au Code de la route récemment, il y a une nouvelle réglementation, elle est interdite aux moins de 12 ans, à Paris il y a beaucoup d'incivilités*, détaille le directeur de l'ACVL, Bahran El Fakhar. *Nous, l'idée c'est qu'en faisant plusieurs parcours sur la ville que ce soit avec une trottinette ou non* […] *d'inviter les jeunes à comprendre qu'il y a d'autres personnes qu'eux sur le territoire.* » Par groupe de huit, une sensibilisation aux nuisances sonores engendrées par les rodéos urbains, sera également faite.

« *L'idée c'est vraiment de faire connecter les jeunes avec la ville, le quartier, qu'ils prennent conscience de ces nuisances qui vont arriver l'été*, poursuit-il. *Par le biais de la trottinette électrique on va aussi faire de l'initiation aux gestes de premiers secours.* » Pour plus d'informations ou s'inscrire, vous pouvez adresser un mail à direction.acvl@gmail.com. ■

EN BREF

MANTES-LA-JOLIE

La Vestiboutique fait peau neuve

Gérée par la Croix-Rouge dans le quartier de Gassicourt, la Vestiboutique fera l'objet de travaux à la mi-février.

D'ici quelques semaines, la Vestiboutique, gérée par la Croix-rouge au 1 rue Fernand Bodet, s'offrira une seconde jeunesse. Un don de 5 000 euros, de la part d'une entreprise de Saint-Clair-sur-Epte (Val-d'Oise), permettra d'entamer des travaux de réfection pour le lieu, ouvert depuis dix ans, d'une superficie d'environ 40 m².

LA GAZETTE EN YVELINES

« **Je pense que la Vestiboutique, une fois rénovée, attirera à la fois les clients, les bénéficiaires et aussi les bénévoles qui seront dans un cadre agréable** », **poursuit la présidente, Armelle Ballérini.**

Les ventes financent les actions

« *On refait une boutique plus moderne* », souligne Armelle Ballérini, présidente de l'antenne mantaise depuis le 19 janvier. Les vêtements donnés sont revendus à un prix symbolique pour financer les actions de l'association, en particulier les maraudes.

« *Je pense que la Vestiboutique, une fois rénovée, attirera à la fois les clients, les bénéficiaires et aussi les bénévoles qui seront dans un cadre agréable* », poursuit la présidente. Armelle Ballérini espère ainsi arriver à une vingtaine de bénévoles pour gérer la Vestiboutique : « *Si on avait un peu plus de bénévoles on pourrait davantage ouvrir la boutique et davantage rendre service aux personnes.* » Avec ces travaux, le local entier de la Croix-Rouge sera réaménagé, puisque l'étage du bâtiment servira de « *stockage* » et la cave de plateforme de tri. ■

ANDRESY

Radioactivité : une balise de mesure prochainement installée

Jusqu'au 8 mars, les Franciliens sont invités à voter le budget participatif régional. L'installation d'une balise indépendante de la radioactivité en ville, fait partie des projets en lice.

Après Genève et Grenoble (Isère), Andrésy s'apprête à accueillir une balise de mesure indépendante de la radioactivité. C'est le souhait de l'association Nucléaire, je balise qui, après avoir obtenu l'accord de la Ville, fait partie des projets retenus pour le vote des franciliens au budget participatif régional, ouvert jusqu'au 8 mars sur le site de la Région, iledefrance.fr.

« Une deuxième source d'informations »

« *On préfère avoir une deuxième source d'informations que les officielles* », déclare du projet le créateur de l'association Nucléaire, je balise et préférant rester anonyme. L'idée réjouit l'édile Lionel Wastl (EELV) : « *Moi je suis prêt à soutenir les associations qui sont vigilantes vis-à-vis du nucléaire et puis il n'y a pas de coût pour la ville. Si cela peut servir d'informations à des associations, moi, ça ne me dérange pas.* »

En fonction des vents, le fondateur de l'association précise que la balise pourrait trouver « *l'origine des isotopes responsables de la radioactivité* ». Le lieu qui l'accueillera n'est pas encore connu. La balise devra néanmoins être placée « *en hauteur, dans un lieu dégagé et probablement sur un bâtiment public* ». ■

Pour le créateur de Nucléaire, je balise, le matériel devra néanmoins être placé « *en hauteur, dans un lieu dégagé et probablement sur un bâtiment public* ».

FAITS DIVERS SECURITE

KEVIN LELONG

MEZY-SUR-SEINE

Un photographe accusé de viols par ses jeunes modèles

Arrêté mardi 9 février, un photographe de mode est accusé de viols, d'agressions sexuelles et de violences psychologiques par plusieurs jeunes femmes.

Derrière l'objectif, l'horreur. Un photographe de mode, installé à Mézy-sur-Seine, a été mis en examen jeudi 11 février pour des faits de viols et d'agressions sexuelles. L'homme de 36 ans est soupçonné d'avoir abusé ou malmené psychologiquement sept jeunes femmes, âgées de 18 à 25 ans, passées devant son appareil photo au cours des cinq dernières années. Interpellé par la police, mardi 9 février, lui nie les faits.

DR

En plus des clichés qu'il réalisait en extérieur, l'homme était installé dans une grande maison de la commune.

Une emprise psychologique sur « *ses filles* »

Les origines de cette affaire remontent au mois de novembre 2020, lorsque l'une des plaignantes pousse la porte du commissariat des Mureaux pour porter plainte contre le photographe. Devant les enquêteurs, la jeune femme explique que le trentenaire l'a manipulée et violée à l'issue de séances photos. Peu de temps après, ce qui semble être une première libération de la parole, d'autres victimes présumées abondent à leur tour vers le commissariat muriautin bien décidées à dénoncer les agissements de l'artiste pour qui elles ont posé.

« *Très vite, cette jeune femme nous a expliqué qu'elle n'était pas la seule victime et que plusieurs autres jeunes filles s'étaient regroupées par le biais des réseaux sociaux, afin de faire un dépôt de plainte collectif* », rapporte une source policière. Ce sont finalement sept plaintes différentes qui ont été déposées à l'encontre du photographe méziacois par des femmes originaires de toute l'Île-de-France. Deux d'entre elles l'accusent de viols, une autre affirme avoir été victime d'une agression sexuelle. D'autres modèles rapportent, elles, « *des violences psychologiques et des humiliations* ». « *Chaque plainte apporte ses éléments, il y a des choses qui ont été établies* », précise une source policière qui n'exclut pas la possibilité de recevoir d'autres plaintes prochainement.

Déjà, au cours du mois de novembre, le photographe avait été au cœur d'un bad-buzz sur le réseau social Instagram. Selon nos informations, une vidéo le mettant en scène « *en train d'hurler* » sur une jeune modèle, lors d'une séance photos, avait été massivement partagée dans la sphère du mannequinat. En publiant lui-même cette vidéo, l'artiste vantait sa façon d'entraîner celles qu'il aimait appeler « *ses filles* ». Pour autant, c'est cet emballement numérique, qui a permis aux victimes de se manifester, se rendant compte qu'elles n'étaient pas des cas isolés.

Sur Instagram, les victimes témoignent et se regroupent

D'après les différents témoignages recueillis, le photographe recrutait ces modèles via les réseaux sociaux. « *Il propose à des jeunes filles, qui caressent le rêve de devenir mannequins, de leur faire un book et de les mettre en lien avec ses contacts dans le milieu de la mode* », explique une source proche du dossier. Une prestation que le Méziacois proposait gratuitement à des jeunes femmes « *pour certaines assez fragiles psychologiquement* ».

Mais si le photographe de mode semble jouir d'une certaine notoriété dans le milieu, cette dernière ne reposerait en réalité sur pas grand chose. « *Malgré ce qu'il prétend, c'est quelqu'un qui n'est pas vraiment introduit dans les hautes sphères de la mode* », assure une source policière. En plus des clichés qu'il réalisait en extérieur, l'homme était installé dans une grande maison de la commune. « *On n'est pas dans le luxe*, nuance une source proche du dossier, *c'est une ancienne très belle maison qui n'est plus entretenue et qui appartient à l'une de ses connaissances.* » C'est aux crochets du propriétaire que vit d'ailleurs le trentenaire.

Selon une source, qui a souhaité garder l'anonymat, l'homme maintenait une réelle emprise sur ses modèles, jusqu'à leur interdire d'échanger entre elles ou même d'avoir des relations amoureuses. Il est également accusé d'avoir contraint certaines jeunes filles à se déshabiller devant son objectif et d'avoir filmé ou photographié les actes sexuels qui lui sont reprochés. « *Certaines affirment que le suspect les a menacées de diffuser ces images sur internet* », rapporte une source policière.

Placé en garde à vue en début de semaine dernière, l'artiste a nié les accusations en bloc. « *Lui en a une autre lecture, pour lui, c'est du consenti*, rapporte une source policière. *Il y a eu des confrontations, mais il reste sur sa version.* » Pour la suite, l'enquête va être reprise par un juge d'instruction, qui tentera d'aller plus loin sur certains points de l'affaire, pour la porter devant la juridiction compétente. ■

POISSY

Indignation après une attaque sur une patrouille de police

Samedi 13 février, des policiers ont été pris à partie par « *une trentaine* » de jeunes au niveau de la rue de Villiers. La vidéo d'un émeutier appelant au meurtre des fonctionnaires fait scandale.

Les images ont été massivement partagées. Samedi 13 février, il est environ 17 h 50 dans la rue de Villiers, lorsqu'une patrouille de la police nationale est prise à partie par un groupe « *d'une trentaine* » de jeunes, selon une source policière. Ciblées par des tirs de feux d'artifices, les forces de l'ordre, ont répliqué, après l'arrivée de renforts, au lanceur de balles de défense. Les auteurs ont pris la fuite, sans que l'affrontement ne fasse de blessés.

CAPTURE D'ÉCRAN TWITTER SICP

Pour le syndicat indépendant des commissaires de police (SICP), qui a partagé la vidéo sur Twitter, l'attaque était « *un guet-apens* ».

« *Tuez-les !* »

Ce n'est que plus tard que l'incident fait parler de lui. Lorsque l'un des émeutiers, présent sur les lieux, poste une vidéo de la scène de violence sur les réseaux sociaux. Sur cette dernière, on y voit plusieurs individus encapuchonnés tirer des projectiles alors qu'un homme s'écrit : « *Tuez-les ! Tuez-les !* ». Pour le syndicat indépendant des commissaires de police (SICP), qui a partagé la vidéo sur Twitter, l'attaque était « *un guet-apens* ».

Pour le maire, Karl Olive (DVD), « *de tels agissements sont inadmissibles. Il ne peut y avoir aucune excuse pour de tels actes* », s'indigne-t-il par communiqué. Pour autant, l'édile pisciacais souhaite « *appeler au calme* » en attendant de pouvoir « *renouer le dialogue* ». ■

LIMAY

Un barbecue en guise de chauffage intoxique la famille

Huit personnes ont été intoxiquées dans la nuit du mardi 9 au mercredi 10 février.

L'incident aurait pu mal tourner. Dans la nuit du mardi 9 au mercredi 10 février, huit personnes issues d'une même famille ont été intoxiquées au monoxyde de carbone dans leur pavillon.

« *Toutes les victimes, dont un nourrisson âgé de seulement de quelques jours, ont été transportées à l'hôpital* », indique le Centre opérationnel départemental d'incendie et de secours (Codis) en précisant que leurs jours ne sont pas en danger. Selon les sapeurs-pompiers, l'intoxication de la famille a été provoquée par l'utilisation d'un barbecue à l'intérieur du logement.

La famille limayenne, visiblement précaire, se serait effectivement servi du barbecue comme d'un chauffage d'appoint. « *Peu de temps après la mise en route de l'engin, une femme a ressenti des douleurs* », rapporte le Codis. ■

CARRIERES-SOUS-POISSY

La Ville porte plainte après la mise à mort de canetons

« *Ecoeuré !* », lance le maire carriérois, Eddie Aït (SE), en partageant la plainte contre X qu'il a rédigée vendredi 12 février à la procureure de la République. La veille, l'édile a été informé par sa police municipale que dix canetons qui sillonnaient le bassin des impressionnistes, situé sur la place Claude Monet, ont été mis à mort. « *Les canetons ont été tués volontairement, écrasés par des pierres d'ornement qui entouraient le bassin* », rapporte le maire des constatations effectuées par sa police. La portée de dix anatidés avait vu le jour il y a peu dans cette même mare, qui avait su charmer le couple adulte. ■

CITALLIOS

AMÉNAGEUR URBAIN DE RÉFÉRENCE DANS LES YVELINES

- **ACCOMPAGNE LES ÉLUS** dans la conduite de projets immobiliers structurants pour leur territoire
- **INTERVIENT COMME OPÉRATEUR ENSEMBLIER** des projets de rénovation urbaine
- **CONTRIBUE À REVITALISER LES CENTRES-VILLES** et à résorber l'habitat indigne
- **FAVORISE L'ACCÈS AU LOGEMENT «POUR TOUS»** en étant partenaire de l'Organisme Foncier Solidaire des Yvelines, pour permettre l'accès à la propriété de ménages aux revenus limités
- **RÉALISE LES ÉQUIPEMENTS PUBLICS DE DEMAIN:** halles de marché, parcs, groupes scolaires, gymnases, centres socio-culturels...

«IMAGINER ET CONSTRUIRE UN CADRE DE VIE HUMAIN, SOBRE, DURABLE, EN ASSEMBLANT LES CONTRIBUTIONS NÉCESSAIRES À LA TRANSFORMATION DES VILLES ET DES TERRITOIRES, AVEC TOUS ET POUR TOUS.»

TELLE EST NOTRE
RAISON D'ÊTRE.

PERSPECTIVE DU FUTUR PARC URBAIN
DU QUARTIER ROUGET-DE-LISLE À POISSY.
© CoBe Architecture

CITALLIOS
PROXIMITÉ & EXPERTISES

SPORT

CELINE CRESPIN

VOLLEY-BALL

CAJVB : le club dans l'attente d'un report de son prochain match

Un joueur du CAJVB étant positif au Covid-19, le déplacement du club le 13 février à Harnes, (Pas-de-Calais), n'a pas pu avoir lieu. Le CAJVB demande un report de son prochain match.

ILLUSTRATION / LA GAZETTE EN YVELINES

Samedi 20 février, à 19 h 30, le CAJVB est censé accueillir l'équipe de Beauvais (Oise).

Le 13 février, le déplacement à Harnes (Pas-de-Calais) de l'équipe masculine du CAJVB, évoluant en Élite, n'a pas pu avoir lieu. « *Samedi matin, un de nos joueurs avait des symptômes proches de ceux du Covid*, indique le président du club de vallée de Seine, Philippe Montaudouin, dans un communiqué daté du 15 février. *Un test a immédiatement été réalisé [et] s'est avéré positif.* »

« Un report de la rencontre »

Outre le report de ce match à une date ultérieure, c'est tout le planning de la semaine à venir qui est chamboulé pour le club. C'est notamment vrai pour le prochain match du CAJVB prévu samedi 20 février, à 19 h 30. Ce jour-là, le club, sixième du classement avec 15 points, est censé accueillir l'équipe de Beauvais (Oise), actuelle quatrième avec 19 points.

« *Notre équipe ne pouvant s'entraîner la semaine prochaine (la semaine du 15 au 20 février, Ndlr), nous avons demandé un report de la rencontre prévue samedi prochain contre Beauvais* », indique Philippe Montaudouin dans ce même communiqué. Le 15 février, le site internet de la Fédération française de volley-ball maintenait toutefois la rencontre dans le planning des matchs à venir. ■

COURSE A PIED

La Diagonale des Yvelines reportée

Initialement prévue le 27 mars, la deuxième édition de la Diagonale des Yvelines aura finalement lieu le 11 septembre prochain.

Le contexte sanitaire ne permettant pas une organisation optimale, la seconde édition de la Diagonale des Yvelines est finalement reportée. Ainsi, alors que l'un des départs était prévu à Breuil-Bois-Robert le 27 mars, il aura lieu le 11 septembre.

« *Cela devient très compliqué de s'organiser, de mobiliser, de fédérer en ce moment afin de proposer une course digne de ce nom. La préfecture n'est pas en mesure de nous donner les autorisations et certains villages traversés sont très réticents* », déplorent les organisateurs sur le site de l'événement, *ladiag78.fr*, des raisons du report de la course à pied.

Concernant les parcours, quatre distances sont possibles. Les coureurs peuvent courir 12, 20, 46 et 82 kilomètres avec une arrivée unique à Rochefort-en-Yvelines. Les tarifs varient de 23 à 75 euros. Les inscriptions se font sur le site internet de l'événement. Quant aux coureurs inscrits pour la course du 27 mars et ne pouvant pas participer à celle du 11 septembre, les remboursements, à l'exception des frais bancaires, doivent être demandés avant le 27 mars. ■

FOOTBALL

Les jeunes de l'AS Poissy préparent leur coupe du monde

L'équipe U18 de l'AS Poissy se rendra, en juillet prochain, en Suède pour participer à un tournoi mondialement reconnu.

L'excitation monte. Au mois de juillet prochain, l'équipe U18 de l'AS Poissy se rendra à Göteborg, en Suède pour participer à la Gothia Cup, le plus grand tournoi de jeunes au monde. Une aventure attendue avec impatience par les jeunes Pisciacais qui ambitionnent de réitérer la performance de leurs aînés qui avaient soulevé la coupe en 2016.

« *Ça réunit les plus grandes équipes du monde, qui pratiquent des jeux bien différents* », analyse l'entraîneur, Lotfi Aouadhi, du défi qui attend ses jeunes joueurs du 18 au 24 juillet dans le Nord de l'Europe. En attendant le départ, ces derniers multiplient les actions dans la commune.

Samedi 13 février, ils étaient mobilisés dans le quartier Beauregard pour une opération de nettoyage des rues. Une opération « *de fraternité* » qui permet de « *souder encore plus le groupe* », souligne Théo. Sac poubelle en main, le jeune défenseur a déjà la tête dans les valises. « *Il y a beaucoup de joueurs qui n'ont jamais eu la chance de voyager, avec la crise on espère que ça va le faire* », espère-t-il.

Sur la route du tournoi, l'équipe prévoit d'ailleurs de marquer plusieurs haltes à Amsterdam, Hambourg ou Copenhague. Pour récolter des fonds, des ventes de gâteaux et un loto seront organisés par le club. ■

LA GAZETTE EN YVELINES

Samedi 13 février, l'équipe était mobilisée dans le quartier Beauregard pour une opération de nettoyage des rues.

DEVENEZ PROPRIÉTAIRE À POISSY

Bel Isle

Au cœur de l'écoquartier Rouget-de-Lisle

TRAVAUX EN COURS

Appartements du studio au 5 pièces duplex(1)
Aux prestations de qualité
Avec balcons, terrasses et jardins
À 10 min(2) à pied du RER A

POUR PLUS D'INFORMATIONS, RENDEZ-VOUS SUR

bel-isle-poissy.fr

Une copromotion :

ÉcoQuartier RougetdeLisle | POISSY | CITALLIOS PROXIMITÉ & EXPERTISES | Bouygues Immobilier Créateur de mieux vivre | COGEDIM

(1) Dans la limite des stocks disponibles. (2) Source Google Maps. Bouygues Immobilier, S.A.S. au capital de 138 577 320 €, SIREN 562 091 546 RCS Nanterre - Siège social : 3, boulevard Gallieni à Issy-les-Moulineaux (92130), intermédiaire en opération de banque catégorie mandataire Intermédiaire en Opérations de Banque (MIOB) inscrit à l'ORIAS sous le n° 13006299. Cogedim SAS, 87 rue de Richelieu, 75002 Paris, capital social 30 000 000 €, RCS PARIS n° 054500814 - SIRET : 054 500 81400 55. Document non contractuel. Illustrations non contractuelles destinées à exprimer une intention architecturale d'ensemble et susceptibles d'adaptations. Perspectiviste : Virtual Building - Athana - 11/2020.

CULTURE LOISIRS

CELINE CRESPIN

AUBERGENVILLE

Des Portraits d'Asie magnifiés par le crayon

Jusqu'au 19 février, la maison de voisinage propose au public de découvrir gratuitement l'exposition virtuelle Portraits d'Asie réalisée par l'artiste Sophie Mansuy.

Des traits de crayon assurés et des regards expressifs. Voici deux des éléments qu'on retient de l'exposition virtuelle Portraits d'Asie, réalisée par l'artiste Sophie Mansuy. Jusqu'au 19 février, la maison de voisinage propose au public de découvrir gratuitement et virtuellement ses œuvres.

« *J'adore les portraits*, raconte Sophie Mansuy dans une vidéo réalisée par la maison de voisinage. *Je suis fascinée par le regard des êtres. On dit que c'est le reflet de leurs âmes et cela me fascine. J'adore cela !* »

« Le reflet de leurs âmes »

Le lien Emaze, permettant d'accéder à l'exposition virtuelle, est disponible sur la page Facebook d'Aubergenville et vous. Le 9 février, la Ville a également invité le public à « *laisser vos impressions et retours à l'attention de notre artiste par mail à maisondevoisinage@aubergenville.fr ou en commentaire* ». ■

LA GAZETTE EN YVELINES

Le lien Emaze permettant d'accéder à l'exposition virtuelle est disponible sur la page Facebook d'Aubergenville et vous.

CONFLANS-SAINTE-HONORINE

Un « *voyage initiatique* » à vivre depuis chez soi

Le 19 février, à 18 h 30, la MJC Les Terrasses diffusera en ligne le spectacle *Tarmacadam* de la Compagnie d'en face. Il raconte l'histoire d'une enfant parisienne partie vivre en Guinée.

Le rendez-vous est pris. La maison des jeunes et de la culture conflanaise (MJC Les Terrasses) diffusera le 19 février à 18 h 30 sur sa chaîne YouTube le spectacle *Tarmacadam* proposé par la troupe théâtrale parisienne La compagnie d'en face. Il relate l'histoire d'une fillette de huit ans qui quitte Paris à contre-cœur pour aller vivre en Guinée.

« *On vit le choc des cultures à travers les yeux de cette enfant ébahie* », relate le communiqué de presse de l'événement qui n'hésite pas à le comparer à un « *voyage initiatique* » pour la fillette. Le public y découvre « *ses peurs et ses appréhensions, ses difficultés à comprendre et à s'intégrer, ses joies du quotidien, ses rencontres inattendues [ainsi que] sa fascination pour la vie d'ailleurs* ».

À ce jour, selon le site internet de la compagnie théâtrale, *Tarmacadam* a été joué « *plus de 100 fois* » en France. Ouvert à tous, le spectacle propose au public une « *participation libre en ligne* ». L'événement étant diffusé en direct, aucune rediffusion ne sera possible. ■

GAILLON-SUR-MONTCIENT

La nature au cœur d'une exposition photographique

L'association La nature au cœur organise, jusqu'en décembre, à l'éco-refuge de la Douaye, une exposition intitulée *La nature du Vexin par ses talents photographiques*.

LA GAZETTE EN YVELINES

Le premier photographe à exposer ses clichés est Jérôme Chartier. Ses photographies, centrées autour des oiseaux, sont visibles jusqu'à fin mars.

Pour faire prendre conscience aux habitants de la richesse du Vexin en termes de biodiversité, l'association La nature au cœur leur propose de venir découvrir librement et gratuitement une exposition photographique intitulée *La nature du Vexin par ses talents photographiques*. Organisée jusqu'en décembre à l'éco-refuge de la Douaye situé rue de la Douaye, l'événement permettra à six photographes locaux, qu'ils soient amateurs ou non, d'exposer gratuitement, durant deux mois chacun, huit clichés grand format réalisés dans le Vexin.

Le premier photographe est Jérôme Chartier qui habite à Oinville-sur-Montcient. Ses photographies, centrées autour des oiseaux, sont visibles jusqu'à fin mars. « *Nous aimons dans les photographies de Jérôme le fait que ces images soient cadrées d'une façon large, situant l'oiseau dans son environnement* », affirme le communiqué de l'association. ■

ON EN PARLE

Retour sur la semaine olympique et paralympique

Pour la semaine olympique et paralympique, organisée en partenariat avec la Région et le Creps Île-de-France, plusieurs actions ont été menées pour sensibiliser les jeunes aux valeurs de l'olympisme. *LFM* revient sur l'événement avec le directeur de la communication du Creps, Michel Cogne.

LFM RADIO

L'ancien basketteur professionnel, Michel Cogne, met désormais son expérience du milieu sportif de haut niveau au sein du Creps (centre de ressources, d'expertise et de performance sportive) Île-de-France.

La nouvelle avait été actée le 13 septembre 2017. Au cours d'un vote à Lima, au Pérou, le comité international olympique a désigné Paris comme la ville hôte des futurs Jeux Olympiques et Paralympiques en 2024. Suite à cette décision, le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports a donc décidé de lancer, chaque année avant la tenue de l'événement sportif, une semaine de découverte à de nouveaux sports ainsi qu'une sensibilisation aux valeurs de l'olympisme, au sport-santé et au handisport. Pour les organisateurs, il s'agit donc d'un moment clé pour éveiller les français aux bienfaits du sport.

En tant qu'ancien basketteur professionnel et ancien conseiller technique et pédagogique supérieur au ministère de la santé et des sports, ayant notamment œuvré aux Jeux Olympiques d'Atlanta et de Sidney qui se sont respectivement tenus en 1996 et 2000, Michel Cogne explique qu'il s'agit d'une « *semaine exceptionnelle qui, en pleine crise, a permis de mobiliser toute la jeunesse française* ». Désormais directeur de la communication du Creps (centre de ressources, d'expertise et de performance sportive), il ajoute : « *Il faut que le maximum de population prenne conscience de l'enjeu de la pratique sportive.* »

« L'enjeu de la pratique sportive »

Mais, si les bienfaits du sport sur notre santé ne sont plus à démontrer, l'événement permet également d'utiliser le sport comme vecteur des valeurs sociales et citoyennes. « *Le sport, c'est une école de l'empathie, du respect et de la vie* », déclare Michel Cogne. Il s'agit donc d'un pilier sociétal fort qui, par ses actions, permet d'éduquer les jeunes aux valeurs de la République, à la citoyenneté active et ouverte tout en combattant les disparités qui existent entre les différentes catégories de la population. ■

On En Parle est une émission présentée par Jésus Zoumara. Elle a lieu tous les jeudis de 11 h à 11 h 45 sur le 95.5 FM et sur le site internet de la radio, https://lfm-radio.com/.

LE TALK

La multiculturalité au coeur de notre société

Même si elle n'est pas acceptée par tous, la multiculturalité est omniprésente dans notre société. Un bagage à prendre en main comme un enrichissement pour eux et pour leur entourage et non comme un frein.

Du fait de son histoire et de son positionnement géographique, la France est un pays multiculturel. Mais, s'il s'agit pourtant de l'une de ses principales forces, elle est pourtant la cause de tensions et d'actes racistes. Pour comprendre comment est vécue la multiculturalité par les personnes concernées, Mallaury a consacré son premier numéro du *Talk* à cette thématique. Elle reçoit différentes personnes qui mettent en place des projets, podcast et web-série diffusés sur Internet et où la mixité est revendiquée.

Mère et fille, Aline et Soraya, produisent ainsi une web-série intitulée « *Afropolitaine* » et qui met en avant leur culture africaine au quotidien. « *Le pays est multiculturel*, déclare Soraya. *Autant revendiquer ses différences et en faire une force plutôt que de chercher à tout modifier.* »

De leur côté, Safia, Rojhat et Sidox, membres du podcast *The Way*, offrent à leurs auditeurs des informations sur des thématiques comme le sport, la musique et les séries, en ajoutant une touche multiculturelle. « *La France peut donner cette impression parfois que ta vie serait plus simple si tu appartenais qu'à la culture européenne et non du monde* », déplore Sidox. ■

Le Talk, votre nouveau rendez-vous du jeudi de 19 h à 20 h, est présenté par Mallaury sur LFM 95.5. L'émission est disponible sur https://lfm-radio.com/podcasts.

LFM RADIO

Aline et Soraya de la web-série « *Afropolitaine* » étaient aux côtés de Safia, Rojhat et Sidox, membres du podcast *The Way*.

JEUX

QUI APPAIRE GAGNE !

Comment ça marche ?

Il s'agit à chaque fois d'appairer 2 mots associant le sens ou double sens de chacun d'eux afin d'en découvrir un troisième. Les mots ainsi trouvés sont appairés à leur tour, et ainsi de suite. Le but final est la découverte du mot central.

Synonyme : mot de même signification ou de sens proche.

Mots « additifs » : (non synonymes) mots qui accompagnent les mots appairés. exemple : « ***lave*** » main et main « ***verte*** ».

Lexique :

VI > verbe infinitf. VC > verbe conjugué. PP > participe passé. NC > nom commun. NP > nom propre. Prép > préposition. SU > Surnom. AJ > adjectif. AV > adverbe. PR > pronom. CH > chiffre. PT > participe présent. EX > exclamation.

-Un p ajouté est l'indication du pluriel. Le chiffre indique le nombre de lettres composant le mot à trouver.

-La lettre prédisposée dans les cases est toujours la quatrième lettre du mot à trouver.

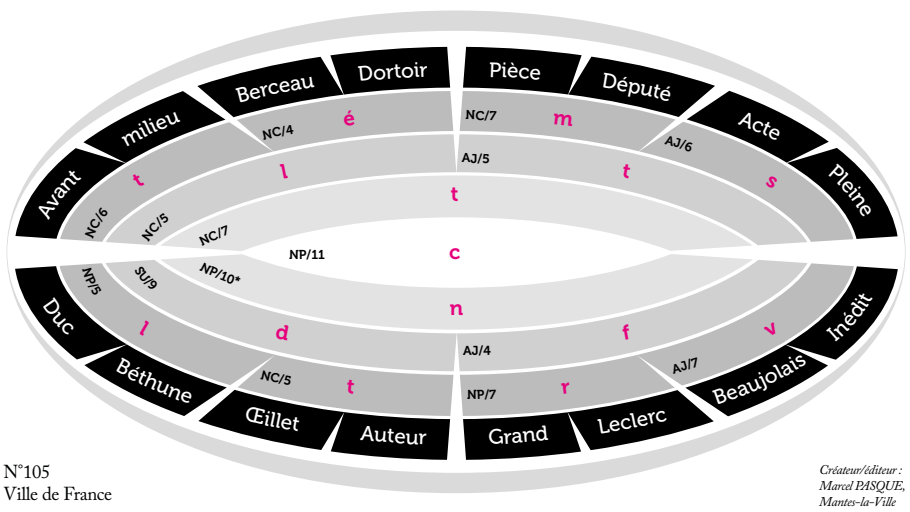

N°105
Ville de France

Créateur/éditeur : Marcel PASQUE, Mantes-la-Ville

En trouvant les trois mots centraux, vous avez la possibilité de remporter un lot mis en jeu, **à l'issue de cycle de 8 semaines**, par différents partenaires de vallée de Seine. Envoyez votre réponse à **marcel.pasque@orange.fr** avant le 20 février midi.
Les bonnes réponses hebdomadaires seront additionnées pour décider du gagnant à l'issue de chacun des cycles de 8 semaines.
Un gagnant ne peut l'être 2 fois de suite.

Solution du n°049 de La Gazette en Yvelines n°241 du 10 février 2021 :

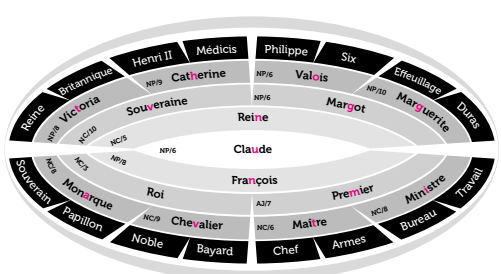

La Gazette en Yvelines

L'actualité locale de la vallée de Seine, de Rosny-sur-Seine à Achères en passant par chez vous !

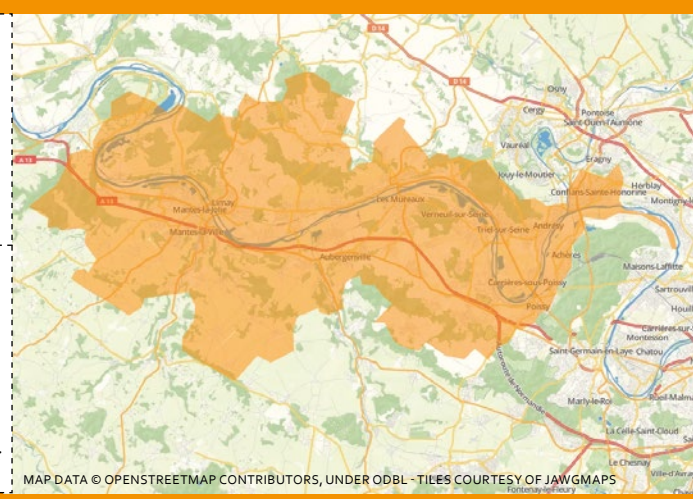

**Vous avez une information à nous transmettre ?
Un évènement à annoncer ?
Des précisions à nous apporter ?
Un commentaire à faire ?
Contactez la rédaction !**

redaction@lagazette-yvelines.fr

**9, rue des Valmonts 78711 Mantes-la-Ville
Tél. 01 75 74 52 70 - lagazette-yvelines.fr**

■ **Directeur de la publication, éditeur :** Lahbib Eddaouidi - *le@lagazette-yvelines.fr* ■ **Rédactrice en chef, actualités :** Lucile Giroussens - *lucile.giroussens@lagazette-yvelines.fr* ■ **Actualités, faits divers :** Kevin Lelong - kevin.lelong@lagazette-yvelines.fr ■ **Actualités, culture, sport :** Céline Crespin - *celine.crespin@lagazette-yvelines.fr* ■ **Publicité :** Lahbib Eddaouidi - *le@lagazette-yvelines.fr* ■ **Mise en page :** Lucas Barbara - *maquette@lagazette-yvelines.fr* ■ **Imprimeur :** *Paris Offset Print - 30, rue Raspail 93120 La Courneuve*

**ISSN : 2678-7725 - Dépôt légal : 2-2021 - 60 000 exemplaires
Edité par *La Gazette du Mantois*, société par actions simplifiée.
Adresse : 9, rue des Valmonts 78711 Mantes-la-Ville**

WATELET T.P.

Centre de Travaux de Magnanville

- Aménagement de votre cadre de vie :

- Allées, accès garage, parking et terrasses.
- construction et entretien des routes
- Equipements urbains
- Sols industriels
- Travaux hydrauliques et d'assainissement
- Terrassements, voiries, enrobés

ZAC des Brosses - rue des Mongazons - 01 30 92 04 10

magnanville@watelet-tp.fr